



**Pourquoi participer au stage
Lycées professionnels organisé par
le SNUEP-FSU et la FSU**



le lundi 10 octobre de 9 h à 17 h au Lycée Henri Darras de Liévin ?

Dans la FSU,

- le SNES représente les enseignants et personnels d'éducation des collèges, des lycées généraux et technologiques ;
- le SNEP, les professeurs d'EPS des collèges, LGT et LP ;
- **le SNUEP, les professeurs des LP**

Ces 3 syndicats agissent dans les collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, pour défendre les personnels et leurs missions. Ils organisent des stages d'information et d'échanges sur le métier à destination des personnels. Chaque personnel, syndiqué ou non, a le droit à 12 jours par an de congés pour formation syndicale (l'absence de réponse du rectorat à la demande de congé formulée un mois avant le stage vaut accord, tout refus doit être motivé en CAPA).

Le SNUEP-FSU de Lille organise un stage Lycées Professionnels lundi 10 octobre

Au programme :

- **Après la généralisation du bac pro 3 ans, où en est le lycée professionnel ? Quel bilan, quel état des lieux ?**
- **Quelles perspectives pour les lycéens et les personnels ?**

Le stage s'adresse à tous les personnels des lycées professionnels soucieux d'une vision approfondie de l'enseignement professionnel. Il sera animé par Olivier Demeester, secrétaire académique du SNUEP-FSU 59/62 et par Jean-Sébastien Bélorgey, co-secrétaire national du SNUEP-FSU.

Il permettra aussi de faire le point sur le rôle des élus syndicaux dans les instances officielles (CT, CAPA), renouvelées à l'occasion des élections professionnelles du 13 au 20 octobre, dans la bataille pour la défense et l'amélioration du Service Public d'Education et de l'Enseignement Professionnel en particulier.

**AGISSEZ POUR VOTRE METIER ET
VOS MISSIONS EN LYCEE
PROFESSIONNEL**

**PARTICIPEZ AU STAGE SNUEP-FSU DU
10 OCTOBRE**



Modèle de lettre à déposer au moins un mois avant, soit avant le samedi 10 septembre 2011 par voie hiérarchique au chef d'établissement.

Modèle de lettre à déposer au moins un mois avant, soit avant le samedi 10 septembre 2011

Nom Prénom

date

Grade et fonction

Etablissement d'exercice

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de Monsieur ou Madame le Proviseur du lycée ... (établissement d'exercice)

Madame le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le lundi 10 octobre 2011 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au lycée Henri Darras de Liévin de 9h à 17h.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre national de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

A, date

Signature

Pour aider à l'organisation de ce stage, veuillez également envoyer un mail à s3lil@nes.edu pour confirmer votre présence et préciser si vous déjeunez.

